

Séance du 9 avril

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération :
10

Date de la convocation :
17/03/2015

Date d'affichage :
14/04/2015

De l'an DEUX MILLE QUINZE

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RENAUT Edith, Maire

Présents : Danièle GEORGES, Edith RENAUT, Sylvain BOUGREL, Richard CLEMENT, Jean-François FEUTRIEZ, Bernard JOFFRAIN, Robert ROCHE, Joël FEYEREISEN, Jean Daniel BONHOMME, Didier BOUGREL

Objet de la délibération

Secrétaire : Didier BOUGREL

1122 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux 2014 pour l'année 2015 soit :

TH	15.27 %	TFB	9.65 %	TFNB	19.06 %
----	---------	-----	--------	------	---------

1123 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil prévoit un montant de € au compte 6574 :

- Ecole de Neuilly, classe découverte à Courcelles/Aujon les 18 et 19 mai (1 élève en grande section), subvention de **20 €**
- Foyer socio-éducatif collègue « Les Franchises » (7 élèves X 20 €) subvention de **140 €**
- association « les amis de Félix » qui œuvre à l'AHPAD Félix Grelot Nogent, subvention de **50 €**.

Accepté à l'unanimité par le Conseil.

1124 – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2015

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT	180 927.05 €
INVESTISSEMENT	66 762.25 €

Voté à l'unanimité.

1125 – CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune charge le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance.

1126 – CONTRAT SEGILOG ACQUISITION DE LOGICIELS

Le contrat de 3 ans expire le 30/09/2015, le conseil décide son renouvellement pour 3 ans à compter du 01/10/2015 jusqu'au 30/09/2018 pour un montant total de 3 942.00 € HT pour les droits d'utilisation des logiciels et de 438.00 € HT pour la maintenance ; les versements annuels seront respectivement de 1 314.00 € HT et 146.00 € HT et donne mandat à Mme Le maire pour signer le contrat réf : 2015.03.0513.05.M00.003284.

1127 – CHEMINS RURAUX

Mme le maire présente un bilan de l'ensemble des dépenses effectuées sur les chemins ruraux depuis 2011 ; les travaux 2015 prévus en fonctionnement s'élèveront à 4 463.12 €.

Les têtes d'aqueducs ont été vérifiées et dégagées et le grattage répandu aux endroits prévus. Ce travail fut fait bénévolement.

Les constats d'anomalies ou d'irrégularités ont fait l'objet de courriers adressés aux riverains qui :

- soit doivent entretenir leur accès
- soit n'ont pas respecté leurs limites,
- soit utilisés le bien privé de la commune comme dépôt de matière de toute nature,

Aussi, afin d'informer tous les exploitants ou propriétaires des devoirs qui incombent à tout riverain d'un chemin rural communal, il est établi une note en référence au code rural afin que l'ensemble des chemins ruraux qui appartiennent à la commune soit respecté par tous.

Appelé à se prononcer sur l'établissement ou non de cette « note » valant règlement (art L 161-5 du code rural), le Conseil par 9 voix pour et 1 abstention accepte le document proposé.

Autres points abordés :

Le Logement communal a un nouveau locataire depuis le 01/04/2015.

La **participation communale** pour les frais de fonctionnement à l'école de Neuilly augment, soit :

- 823.00 € par élève en maternelle
- 396.00 € par élève en primaire.

Fibre optique : un courrier du Conseil Départemental nous informe que Charmes fait partie des 110 villages de Haute-Marne pour les prochains travaux 2015/2017 dont l'objectif est le raccordement complémentaire « fibre optique à la maison » ; réseau numérique.

Travaux bâtiments : un contrôle sera opéré sur l'éclairage extérieur de l'Eglise façade et parking car défectueux.

Embellissement :

- Massif rue des Rosiers, morceau de muret à faire pour faciliter l'entretien.
- tous les rosiers ont été nettoyés avec apport de terreau enrichi (35 sacs) et 20 nouveaux rosiers plantés

Le travail a été réalisé par les 2 adjoints, Danièle Georges et Bernard Joffrain que nous remercions.

Informations données sur le calcul de la contribution communale au SDIS (service d'incendie et de secours de Haute-Marne) dont le montant s'élève à 3 460.00 € pour l'année 2015.

Ont assistés aux diverses réunions :

- 9 mars SITS Rolampont : Vote du budget, D. Georges, E. Renaut
- 12 mars SIACL : suivi des boues avec la chambre d'agriculture réunion en mairie, E. Renaut, A. Kunzelmann (Président)
- 13 mars réunion « la Charmeuse » : D. Georges, B. Joffrain
- 14 mars démonstration feux artifices à Nogent : B. Joffrain
- 23 mars SIACL Neuilly : vote du budget, E. Renaut, JD. Bonhomme
- 24 mars SITS Neuilly : vote du budget, S. Bougrel, R. Clément
- 25 mars information sur PLUi/ADS à Bourg : E. Renaut, B. Joffrain
- 27 mars SIVOM Neuilly : vote du budget E. Renaut, JD Bonhomme
- 2 avril bureau de la CCGL à Bannes : B. Joffrain
- 4 avril confévron à Dampierre : D. Georges, B. Joffrain
- 7 avril réunion publique à Langres : E. Reanut, B. Joffrain

La séance est levée à 23 h 00